



**Bureau  
d'information  
et de  
communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE** État de Vaud

### **Le Canton de Vaud lance un label pour identifier les pharmacies qui offrent un soutien en cas de violences**

**Le Canton de Vaud lance pour la première fois en Suisse un label qui permet d'identifier les pharmacies où les victimes de violences pourront trouver soutien et conseil. Ce label est décerné aux officines qui ont fait le choix de former suffisamment de personnel à travers la formation en ligne développée par le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) et la Direction Générale de la Santé (DGS), en partenariat avec la Société Vaudoise de Pharmacie. En octobre, 416 personnes, dont 321 pharmaciens et pharmaciennes et 95 assistants et assistantes, ont été formés à la détection et à l'orientation des victimes.**

Près de la moitié des infractions de violence constatées dans le Canton ces 8 dernières années sont exercées dans un contexte de relation de couple ou de parenté. Les femmes restent encore surreprésentées parmi les personnes lésées, à hauteur de 70%. Dans ce contexte, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) et la Direction générale de la santé (DGS) ont mis sur pied une formation en ligne à destination des pharmaciens et pharmaciennes et de leurs employées pour améliorer l'accessibilité à une aide ou un soutien pour les victimes de violence domestique. A ce jour, 321 pharmaciens et pharmaciennes sont formés, en cours de formation ou inscrits pour suivre le cursus, ainsi que 95 assistants et assistantes en pharmacie.

Dès le mois de novembre, les pharmacies qui auront formé plus de deux personnes dans leurs équipes peuvent obtenir un label qui les identifie comme lieu où les victimes peuvent se rendre sans rendez-vous pour demander aide et conseils sur les solutions mises en place par le Canton pour elles.

L'officine labellisée a reçu une formation qui lui permet de mieux comprendre la problématique de la violence dans le couple, de repérer les indices de la souffrance vécue par les victimes, de connaître les dispositions légales permettant de protéger les victimes, et enfin les services d'aide disponibles. Afin de garantir la qualité du service, les pharmacies labellisées seront soumises à une révision périodique de la part de la pharmacienne cantonale, qui effectuera les contrôles nécessaires, notamment lors du renouvellement de l'autorisation d'exploiter.

Ce label permettra également aux personnes victimes d'identifier les pharmacies où elles peuvent trouver un accueil et des ressources pour sortir de la violence domestique qu'elles subissent. La Société vaudoise de pharmacie (SVPh) est partenaire de cette labellisation et assure sa promotion auprès de ses membres. Quant à l'inscription au label, elle se fait auprès de la pharmacienne cantonale.

Le projet a suscité un vif intérêt de la part de différents cantons. A ce jour, un accord de transfert de la formation a été signé avec les cantons de Genève et Neuchâtel, et des discussions sont en cours avec d'autres collectivités publiques.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 20 novembre 2023

### **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DEIEP, Isabelle Moret, conseillère d'Etat

DSAS, Rebecca Ruiz, conseillère d'Etat

Christophe Berger, Président SVPH

### **TÉLÉCHARGEMENTS**